

Le Maire,
à
Madame, Monsieur
Conseiller(e) municipal (e)

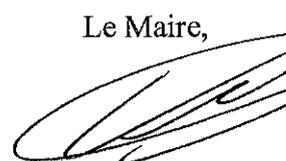
CONVOCA T I O N

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de CHAMPNIERS-REILHAC (Dordogne)
se réunira à la Mairie le **vendredi 04 juin 2021 à 20h30**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer
l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,



Daniel VEDRENNE.

ORDRE DU JOUR :

session ordinaire

1. Attribution du logement de l'école – Nouveau Locataire
2. Attribution du logement du bourg -Nouveau locataire
3. RODP Orange – Année 2021
4. RODP Enedis – Année 2021
5. Report des loyers « Suis ton cœur »
6. Marché hebdomadaire – Exonération de la RODP pour l'année 2021

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 JUIN 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Etaient présents : M. VEDRENNE Daniel. M. ASCENSIO Laurent. M. LHOMME Bruno M. VOUDON Julien M. AUGEAU Bernard. M. BELLAIR Didier. M. HOOGERWAARD Rob M. CHAMOULAUD Vincent M. BARBOSA Sylvain

Était représenté : M. COUSSY Alain a donné procuration à M. HOOGERWAARD Rob

Était absente : Mme DUPLLENNE Céline (Excusée)

Secrétaire de séance : M. LHOMME Bruno

1. Attribution du logement de l'école – Nouveau Locataire (Pour = 05 Contre = 00 Abstention = 04)
Monsieur CHAMOULAUD Vincent est absent pendant cette question
Le conseil municipal,
 - Attribue le logement de l'école à Monsieur VALEIX Patrick à compter du 1^{er} juillet 2021.
 - Détermine le montant du loyer à 380 € qui sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du premier trimestre 2021 (130,69) ;
 - Précise que pour garantir l'exécution de ses obligations, le locataire versera la somme de 380 €, représentant un mois de loyer en principal (article 10 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat). Ce dépôt, non productif d'intérêts, est indépendant des loyers.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation d'un logement du domaine public communal a titre révocable et précaire.
2. Attribution du logement du bourg -Nouveau locataire (Pour =10 Contre =00 Abstention =00)
Le conseil municipal,
 - Attribue le logement de l'école à Monsieur et Madame PANISSET Didier à compter du 1^{er} juillet 2021.
 - Détermine le montant du loyer à 360 € qui sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du premier trimestre 2021 (130,69) ;
 - Précise que pour garantir l'exécution de leurs obligations, le locataire versera la somme de 360 €, représentant un mois de loyer en principal (article 10 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat). Ce dépôt, non productif d'intérêts, est indépendant des loyers.

M. BELLAIR propose de changer la chaudière actuelle par une chaudière moins énergivore.
3. RODP Orange – Année 2021 (Pour =10 Contre = 00 Abstention =00)
Le Conseil prend acte des montants « plafonds » des redevances dues par Orange pour l'année 2021 : 55,05 € pour les artères aériennes, 41,29 € pour les artères souterraines, 27,53 € pour les emprises au sol, soit un montant total de 1006,00 € pour la commune de Champniers-Reilhac.
4. RODP Enedis – Année 2021 (Pour = 10 Contre =00 Abstention = 00)
Le Conseil Municipal approuve le montant dû par ENEDIS pour l'année 2021 soit 215 €.
5. Report des loyers « Suis ton cœur » (Pour = 10 Contre = 00 Abstention = 00)
Considérant que la restauration figure parmi les secteurs les plus touchés par les conséquences des mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la COVID-19, le Conseil Municipal décide de reporter pour trois mois les loyers du restaurant « Suis ton Cœur » soit jusqu'au 30 septembre 2021.
6. Marché hebdomadaire – Exonération de la RODP pour l'année 2021 (Pour = 10 Contre =00 Abstention =00)

Le conseil décide d'accorder aux commerçants du marché une exonération de sept mois du droit de place pour la période de juin à décembre 2021

Questions diverses

Aménagement de l'étang du Pouyol : Monsieur le Maire informe le conseil que le projet d'aménagement ne peut être poursuivi, car la commune n'a pas la pleine jouissance de l'étang. En conséquence, l'Etat et le Département ne peuvent nous subventionner pour ce projet. Monsieur le Maire propose de maintenir l'entretien des lieux et de solliciter la DETR et les aides du Département sur le projet d'accessibilité et de rénovation des locaux de l'école et la cantine. Le conseil approuve et propose de revenir sur ce projet d'aménagement si la commune devient un jour propriétaire du plan d'eau.

Projet d'école alternative : Le conseil accueille favorablement le projet de création d'une école associative hors contrat. Ce projet en cours de construction a été présenté au conseil le vendredi 28 mai 2021. Le conseil accepte d'aider l'association notamment en prenant en charge la mise aux normes des bâtiments communaux (école et cantine).

SDE 24 : La commune a sollicité l'accompagnement du service énergies du SDE24 pour la mission d'audits énergétiques de l'école et de la cantine.

Dégradation du chemin rural de la Chabroulie à Chantelouve : M. CHEMINADE Christian sur autorisation de Monsieur le Maire a remis en état ledit chemin en utilisant le calcaire de la commune.

Transports scolaires rentrée 2021/2022 : Monsieur le maire informe le conseil de la suppression de la navette pour la rentrée 2021/2022. M. BARBOSA Sylvain, délégué aux transports précise qu'il n'était pas informé de cette suppression et qu'il va demander des informations sur ce point au Président du Syndicat des Transports.

Titre de séjours des ressortissants britanniques : Monsieur le Maire sollicite l'aide du conseil afin de prévenir les ressortissants britanniques qui se sont installés sur la commune avant le 1^{er} janvier 2021. En effet, ils devront obligatoirement détenir un titre de séjour à compter du 1^{er} octobre 2021 et **la date limite de dépôt des demandes de délivrance de ce titre est fixée au 30 juin 2021.**

Réparation du « Travail à ferrer » : Un devis est demandé pour la remise en état de ce travail à ferrer, ainsi que sa mise sous abri pour exposition place de l'ancienne forge. Suivant le montant du devis et les éventuelles difficultés de remise en état du travail, celui-ci sera détruit.

Etang du Pouyol : La présence de silures dans le plan d'eau est relevée par Monsieur le Maire qui craint les dégâts qui seraient produits par ces carnassiers sur l'écosystème. Messieurs BARBOSA et VOUDON rassurent le conseil en expliquant que les silures ne sont pas assez nombreux pour nuire aux autres espèces de poissons.

M. BARBOSA Sylvain souhaite procéder à l'empoissonnement de l'étang, le conseil lui recommande d'attendre le mois de novembre, toutefois il est chargé de prospecter pour rechercher un pisciculteur. M. VOUDON Julien demande l'installation de quatre tables et des poubelles autour du plan d'eau.

Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021 : **Les bureaux de vote sont transférés à la salle des fêtes pour ces élections.** Le scrutin sera ouvert à 08 heures et clos à 18 heures. Le conseil a établi la composition des bureaux de vote.

A Champniers-Reilhac, le 08 juin 2021,

Le Maire, Daniel VEDRINE

